



CAHIER DES CHARGES VENTE SOUS PLI

ETALONS BRETONS

CONCOURS NATIONAL DU CHEVAL BRETON 2021

18 SEPTEMBRE 2021 – LAMBALLE

Cheval Breton

Habituellement, les concours d'élevage font l'objet de transaction à l'amiable. Pour cette édition 2021 du concours national du cheval breton, le conseil d'administration de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton a décidé d'innover en organisant une vente d'étalons bretons « sous pli ».

1. La présentation se déroulera le samedi 18 septembre 2021 de 18h à 20h dans le manège couvert du haras de Lamballe.
2. Le bon déroulement de cette vente « sous pli » (déclaration des prix de réserve, dépôt des offres, ouverture des urnes...) se fera sous le contrôle de deux commissaires et 2 assesseurs en charge du déroulement de la vente, désignés par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton.
3. Sont concernés les mâles de 2,3 et 4 ans approuvés dont le propriétaire aura indiqué sur le bulletin d'engagement (en cochant la case correspondante) que son produit est proposé à la vente.
4. Les mâles sont vendus un par un des plus âgés aux plus jeunes. L'ordre de vente est désigné par ordre alphabétique. Un horaire de passage sera donné à chaque participant qui devra s'y tenir scrupuleusement. Tout mâle non présent à son horaire ne sera pas présenté à la vente.
5. Un prix de réserve devra être indiqué par le propriétaire sur un bulletin prévu à cet effet et remis sous pli cacheté au plus tard 15 minutes avant le début de la présentation aux Commissaires de la vente ; Au cours des présentations, le commentateur n'a pas connaissance des prix de réserve.
6. Chaque acquéreur devra se munir d'une ou plusieurs enveloppes avant la vente et pendant la vente (Les enveloppes seront à disposition).

A l'intérieur de l'enveloppe, une offre sur formulaire ou papier libre mentionnant **IMPERATIVEMENT** le N° de l'étalon, son nom, le prix proposé (prix hors taxe), le nom de l'acheteur, l'adresse de l'acheteur et signature, (voir modèle ci-dessous) **sous peine de nullité**.

VENTE SOUS PLI

N° de l'étalon* : Nom de l'étalon* :

PRIX PROPOSE (Hors taxes)* :

Nom de l'acheteur* :

Adresse* : **CP VILLE* :**

Tél fixe ou portable* :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de la vente et apporte ci-dessus les éléments nécessaires à la prise en compte de mon offre d'achat.

Signature* : **Le 18/09/2021**

***information obligatoire sous peine de nullité**

7. Au cours des présentations, le commentateur mentionnera clairement lors du passage de chaque cheval les informations suivantes qui seront également mentionnées sur le catalogue de vente :
 - Nom de l'étalon
 - Age
 - Origines
 - Production de la mère
 - Date de l'approbation et note d'approbation
 - Note du concours national
 - Classement du concours national
 - Reproduction (nombre de juments saillies 2020 2021 – chiffres SIRE, nombre de naissances 2021 pour les 3&4 ans, type de monte)
8. Un délai égal au temps de passage du cheval sera laissé aux acquéreurs pour déposer une offre dans une urne prévue à cet effet auprès des Commissaires en charge du déroulement de la vente. Le début et la fin de ce délai seront précisés par le commentateur.
9. Les offres seront indiquées Hors Taxes, les acquéreurs s'engagent à avoir pris connaissance de l'assujettissement ou non du vendeur à la TVA.
10. Les offres égales ou supérieures au prix de réserve ne pourront en aucun cas être refusées par le vendeur, et l'attribution du cheval reviendra à la personne ayant déposée l'offre la plus élevée. En cas d'égalité d'offres, un tirage au sort sera effectué par les Commissaires de la vente pour l'attribution du cheval.
11. Si les meilleures offres sont inférieures au prix de réserve, le vendeur se réserve le droit de les refuser et/ou de négocier avec l'acheteur potentiel de son choix.
12. L'ouverture des plis se fera en présence des 2 Commissaires de la vente. L'association Nationale du Cheval de Trait Breton n'interviendra pas dans les transactions et ne retiendra aucun pourcentage sur les ventes réalisées.
13. Une tierce personne pourra faire une offre sous pli pour le compte d'autrui, à condition d'être détenteur d'un pouvoir dans ce sens.
14. Les chevaux acquis par une offre égale ou supérieure au prix de réserve deviennent la propriété de l'acheteur après s'être acquitté du paiement du prix directement auprès du vendeur.
15. L'Association Nationale du Cheval de Trait Breton organise cette vente pour mettre en relation vendeurs et acheteurs. La responsabilité de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton ne pourra être recherchée tant sur la sincérité des vendeurs que sur la bonne fin des paiements.

Le vendeur – Nom – Prénom :

Date

Signature :